



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Département du Gard
Canton du Vigan
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 08 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents ou représentés : 9
Date d'envoi de la convocation : 02/03/2023

23030801

Nombre de suffrages exprimés : 11
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Emilie PASCAL.

Présents (9) : Emilie PASCAL, Magali FESQUET, Halima FILALI, Marie-France PHILIP, Claude AYGLON, Marie-Christine BEUGNIEZ, Monique BOUTEILLES, Marie-Claude GAYRAUD, Anne PRUNET.

Excusés (2) : Régis BAYLE, Marie-Françoise MIGAYROU.

Procurations (2) : Régis BAYLE à Emilie PASCAL, Marie-Françoise MIGAYROU à Anne PRUNET.

Secrétaire de séance : Halima FILALI.

01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Rapporteur : Emilie PASCAL

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 a été envoyé par courriel à l'ensemble des administrateurs le 12 janvier 2023.

Madame la vice-président propose d'approuver ce procès-verbal.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 13 mars 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 9 mars 2023
Pour le Président, par délégation
La vice-présidente





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Département du Gard
Canton du Vigan
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 08 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents ou représentés : 9
Date d'envoi de la convocation : 02/03/2023

23030802

Nombre de suffrages exprimés : 11
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Emilie PASCAL.

Présents (9) : Emilie PASCAL, Magali FESQUET, Halima FILALI, Marie-France PHILIP, Claude AYGLON, Marie-Christine BEUGNIEZ, Monique BOUTEILLES, Marie-Claude GAYRAUD, Anne PRUNET.

Excusés (2) : Régis BAYLE, Marie-Françoise MIGAYROU.

Procurations (2) : Régis BAYLE à Emilie PASCAL, Marie-Françoise MIGAYROU à Anne PRUNET.

Secrétaire de séance : Halima FILALI.

02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Rapporteur : Emilie PASCAL

Madame la vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Conseil d'Administration, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 13 mars 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 9 mars 2023
Pour le Président, par délégation
La vice-présidente





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Département du Gard
Canton du Vigan
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 08 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents ou représentés : 9
Date d'envoi de la convocation : 02/03/2023

23030803

Nombre de suffrages exprimés : 11
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Emilie PASCAL.

Présents (9) : Emilie PASCAL, Magali FESQUET, Halima FILALI, Marie-France PHILIP, Claude AYGLON, Marie-Christine BEUGNIEZ, Monique BOUTEILLES, Marie-Claude GAYRAUD, Anne PRUNET.

Excusés (2) : Régis BAYLE, Marie-Françoise MIGAYROU.

Procurations (2) : Régis BAYLE à Emilie PASCAL, Marie-Françoise MIGAYROU à Anne PRUNET.

Secrétaire de séance : Halima FILALI.

03 – RENOUELEMENT ADHESION A L'UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS/CIAS

Rapporteur : Emilie PASCAL

L'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gard, créée en 2006, assure de nombreuses missions dont l'apport d'outils techniques et pratiques aux CCAS/CIAS du Gard. Elle est un interlocuteur privilégié auprès du Conseil Général et également l'émanation à l'échelon départemental de l'U.N.C.C.A.S.

Après discussion, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays Viganais décide de renouveler l'adhésion et de payer pour l'année 2023 le montant de la cotisation statutaire fixée par les instances de l'Union en fonction du nombre d'habitants soit 155,09 €.

Le Conseil d'Administration, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE le renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des CCAS.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 13 mars 2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 9 mars 2023
Pour le Président, par délégation
La vice-présidente

